

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LAVALETTE

Nombres de Conseillers

En exercice.....	15
Présents.....	10
Votants.....	11
Pour.....	11

Envoyé en préfecture le 04/01/2023

Reçu en préfecture le 04/01/2023

Publié le 04/01/2023

ID : 011-211101993-20230103-2023_01D-DE



2023



L'an Deux Mil Vingt Trois

Le Trois Janvier

Le Conseil Municipal de la *Commune de LAVALETTE*, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de *Monsieur René MILHAU, Maire*

Date de la convocation du Conseil Municipal distribuée par porteur : le 28 Décembre 2022

Présents : MM. MARTINEZ, BEDOS LAUMONT, BONNET, BARTHEZ, GOUZE, MINA, CARON

Absents Non Excusés : PECH

Absents Excusés : VIDAL, MISSE, SALA

Absents Excusés ayant donnés procuration : BASSOS donne procuration à MILHAU

Secrétaire : WIECK

Délibération : **122/01.2023**

Objet : Construction des vestiaires au stade - Choix des entreprises - Marché

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Municipal a donné son accord pour lancer le Marché d'Appel d'Offre en vue de la construction de nouveaux vestiaires au Stade. La dernière estimation du coût de construction établie par le maître d'œuvre s'élève à 252.400,02 € HT.

La Commission d'Appel d'Offre s'est réunie le 22 Décembre 2022 pour examiner les propositions des entreprises.

Ensuite la commission a considéré la grille d'analyse des offres pour fixer, lot par lot, les entreprises retenues. Cet examen comporte trois critères de choix notés : le prix estimé 40%, le mémoire technique 35% et les capacités techniques 25%. Dans chaque lots les entreprises ayant obtenu le plus grand nombre de points ont été arrêtées.

Les résultats ont été les suivants :

Lots	Entreprises	Estimation HT	Proposition HT
Lot 01 – Gros Œuvre	Villarzel	96.630,55	96.498,02
Lot 02 – Charpente/Couverture	Villarzel	25.598,76	24.503,28
Lot 03 – Enduits Extérieurs	Ravalement 2000	7.166,50	5.977,80
Lot 04 – Menuiserie Alu. Extérieure	Labeur	2.100,00	5.425,00
Lot 05 – Menuiserie Bois Intérieure	Escobois	11.500,00	15.560,88
Lot 06 – Revêtement Sols Durs Faiences	Serrano	15.422,04	15.334,21
Lot 07 – Peinture	Puerto	6.612,17	5.625,90
Lot 08 – Serrurerie	Métal d'Oc	27.813,00	31.958,36
Lot 09 – Electricité / Chauffage	Cervera	18.047,00	16.813,00
Lot 10 – Plomberie / Sanitaires / Ventilation	Raynier	41.510,00	41.701,80
LOTS	ENTREPRISES	252.400,02 €	259.398,25 €

Le montant total des offres s'élève donc à 259.398,25 € HT soit 311.277,90 € TTC

La commission d'Appel d'Offre satisfaite du résultat de la consultation a retenu les entreprises telles que présentées ci-dessus.

Monsieur le Président demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la décision de la Commission d'Appel d'Offre et sur ces propositions.

Le Conseil Municipal après en avoir débattu et délibéré *DECIDE à l'unanimité* :

- ☞ d'accepter les propositions et la décision de la Commission d'Appel d'Offre réuni le 22 décembre 2022,
- ☞ de retenir les entreprises et les montants des devis tels que présentés sur le tableau ci-dessus,
- ☞ d'engager la Commune dans ces travaux pour un montant total de 259.398,25 € HT soit 311.277,90 € TTC pour une réalisation immédiate,
- ☞ d'autoriser Monsieur le Président à signer en son nom toutes les pièces, notifications, actes d'engagement, et Marchés inhérent à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les Jours, Mois et An que dessus.

CERTIFIE EXECUTOIRE
Publication par affichage



Copie Conforme
Le Maire, René Milhau



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LAVALETTE

Nombres de Conseillers

En exercice.....	15
Présents.....	10
Votants.....	11
Pour.....	11

Envoyé en préfecture le 24/01/2023

Reçu en préfecture le 24/01/2023

Publié le 24/01/2023

ID : 011-211101993-20230103-2023_02D_2-DE

Berger
Levrault



L'an Deux Mil Vingt Trois

Le Trois Janvier

Le Conseil Municipal de la *Commune de LAVALETTE*, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur René MILHAU, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal distribuée par porteur : le 28 Décembre 2022

Présents : MM. MARTINEZ, BEDOS LAUMONT, BONNET, BARTHEZ, GOUZE, MINA, CARON

Absents Non Excusés : PECH

Absents Excusés : VIDAL, MISSE, SALA

Absents Excusés ayant donnés procuration : BASSOS donne procuration à MILHAU

Secrétaire : WIECK

Délibération : **123/02.2023**

Objet : Adhésion à la Médecine Professionnelle du Centre de Gestion 11

Monsieur le Maire indique que la Commune adhère depuis quelques années au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de l'Aude.

La convention initiale arrivant à son terme, il est nécessaire de la reconduire.

Pour rappel la mission de ce service concerne tous les employés communaux de la Commune touchant à la santé individuelle : visites médicales, visites d'embauches ou à la demande, surveillance médicale particulière....

Il rappelle que cette mission est obligatoire et qu'il y a donc lieu de trouver une nouvelle solution ou de la reconduire avec le Centre de Gestion 11.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la reconduction de la convention Médecine Professionnelle et Préventive du CDG11.

Le Conseil Municipal après en avoir débattu et délibéré *DECIDE à l'unanimité* :

- ☞ d'accepter le service de Médecine Professionnelle et Préventive proposé par le CDG11
- ☞ d'autoriser Monsieur le Président à signer en son nom la convention correspondante.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les Jours, Mois et An que dessus.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Publication par affichage

Copie Conforme
Le Maire, René Milhau



Envoyé en préfecture le 24/01/2023

Reçu en préfecture le 24/01/2023

Publié le 24/01/2023



ID : 011-211101993-20230103-2023_02D_2-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LAVALETTE

Envoyé en préfecture le 24/01/2023

Reçu en préfecture le 24/01/2023

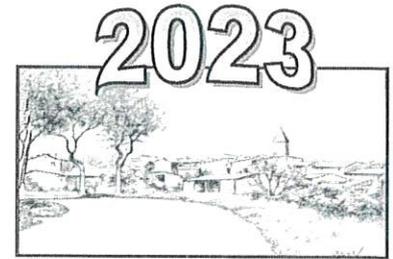
Publié le 24/01/2023

ID : 011-211101993-20230103-2023_03D_01-DE



Nombres de Conseillers

En exercice.....	15
Présents.....	10
Votants.....	11
Pour.....	11



L'an Deux Mil Vingt Trois

Le Trois Janvier

Le Conseil Municipal de la *Commune de LAVALETTE*, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de *Monsieur René MILHAU, Maire*

Date de la convocation du Conseil Municipal distribuée par porteur : le 28 Décembre 2022

Présents : MM. MARTINEZ, BEDOS LAUMONT, BONNET, BARTHEZ, GOUZE, MINA, CARON

Absents Non Excusés : PECH

Absents Excusés : VIDAL, MISSE, SALA

Absents Excusés ayant donné procuration : BASSOS donne procuration à MILHAU

Secrétaire : WIECK

Délibération : **124/03.2023**

Objet : Adhésion à la mission de médiation préalable du CDG11

Monsieur le Maire indique qu'un service de médiation est proposé par le Centre de Gestion de l'Aude. Cette mission est désormais obligatoire dans le Commune. Elle a pour but, en cas de conflit, d'éviter les juridictions administratives trop engorgées à ce jour, en proposant de rapprocher les parties dans le cadre d'une procédure amiable, plus rapide et moins couteuse qu'un contentieux engagé devant le Tribunal Administratif. e la Commune adhère depuis quelques années au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de l'Aude.

Cette mission étant obligatoire, il propose donc de contractualiser avec le Centre de Gestion 11.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer cette proposition.

Le Conseil Municipal après en avoir débattu et délibéré *DECIDE* à l'unanimité :

- ☞ d'accepter la mission de médiation préalable proposé par le CDG11
- ☞ d'autoriser Monsieur le Maire à signer en son nom la convention correspondante.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les Jours, Mois et An que dessus.

CERTIFIE EXECUTOIRE
Publication par affichage

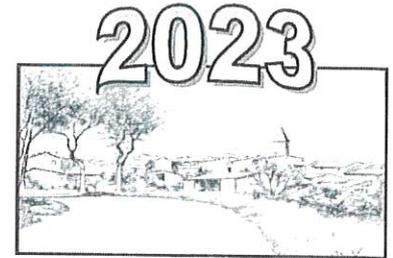
Copie Conforme
Le Maire, René Milhau



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LAVALETTE

Nombres de Conseillers

En exercice.....	15
Présents.....	10
Votants.....	11
Pour.....	11



L'an Deux Mil Vingt Trois

Le Trois Janvier

Le Conseil Municipal de la *Commune de LAVALETTE*, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de *Monsieur René MILHAU, Maire*

Date de la convocation du Conseil Municipal distribuée par porteur : le 28 Décembre 2022

Présents : MM. MARTINEZ, BEDOS LAUMONT, BONNET, BARTHEZ, GOUZE, MINA, CARON

Absents Non Excusés : PECH

Absents Excusés : VIDAL, MISSE, SALA

Absents Excusés ayant donné procuration : BASSOS donne procuration à MILHAU

Secrétaire : WIECK

Délibération : **125/04.2023**

Objet : Création d'emplois non permanent pour accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire indique qu'en raison du retard qu'a pris la nomination de deux stagiaires sur des postes d'adjoint technique, il y a lieu, de créer deux emplois non permanents, sur ces postes, pour un accroissement temporaire d'activité dans les conditions prévues à L.332-23 1° du CGFP (contrat d'une durée maximale de 12 mois compte-tenu des renouvellements pendant une même période de 18 mois consécutifs). Il précise que cette procédure est possible considérant le Code Général de la Fonction Publique, et notamment l'article L.332-23 1° ;

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer cette proposition.

Le Conseil Municipal après en avoir débattu et délibéré *DECIDE à l'unanimité* :

☞ de créer deux emplois non permanents dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 2 mois soit du 1^{er} Mars 2023 au 30 Avril 2023 inclus. Ces agents assureront les fonctions d'agents techniques à temps non complets pour une durée de 26h00 hebdomadaire pour l'une et de 25h00 pour l'autre.

☞ que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint Technique. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 385, indice majoré 353 du grade de recrutement.

☞ que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

☞ d'autoriser Monsieur le Maire à signer en son nom les contrats correspondante.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les Jours, Mois et An que dessus.

CERTIFIE EXECUTOIRE
Publication par affichage

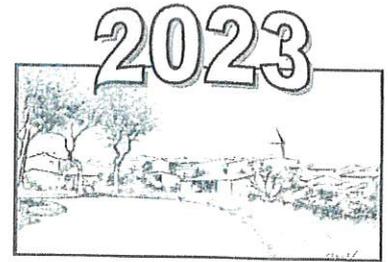
Copie Conforme
Le Maire René Milhau



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LAVALETTE

Nombres de Conseillers

En exercice.....	15
Présents.....	10
Votants.....	11
Pour.....	11



L'an Deux Mil Vingt Trois

Le Trois Janvier

Le Conseil Municipal de la *Commune de LAVALETTE*, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de *Monsieur René MILHAU, Maire*

Date de la convocation du Conseil Municipal distribuée par porteur : le 28 Décembre 2022

Présents : MM. MARTINEZ, BEDOS LAUMONT, BONNET, BARTHEZ, GOUZE, MINA, CARON

Absents Non Excusés : PECH

Absents Excusés : VIDAL, MISSE, SALA

Absents Excusés ayant donnés procuration : BASSOS donne procuration à MILHAU

Secrétaire : WIECK

Délibération : **126/05.2023**

Objet : Création d'emplois permanent de fonctionnaire territoriaux : Agents Techniques

Monsieur le Maire indique que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

La délibération doit préciser, le grade correspondant aux emplois créés. Considérant le tableau des emplois, il est nécessaire de créer 2 emplois d'adjoints techniques territoriaux, pour formaliser le recrutement de deux agents dans la fonction publique territoriale sur la Commune au 1^{er} Mai 2023.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer cette proposition.

Le Conseil Municipal après en avoir débattu et délibéré *DECIDE à l'unanimité* :

- ☞ la création de 2 emplois d'agents techniques à temps complet à raison de 35h00 hebdomadaire
- ☞ de la modification du tableau des emplois à compter du 1^{er} Mai 2023 : Filière Technique, Cadre d'emploi des Agents Territoriaux, sur le grade des Agents Techniques et portant ainsi les effectifs de zéro à deux.
- ☞ que les crédits correspondants sont inscrits au budget.
- ☞ d'autoriser Monsieur le Maire à signer en son nom toutes les pièces du dossier

Ainsi fait et délibéré en séance publique les Jours, Mois et An que dessus.

CERTIFIE EXECUTOIRE
Publication par affichage

Copie Conforme
Le Maire, René Milhau

